

PÔLE RESSOURCES  
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES ET ORGANISATION  
MISSION RELATIONS SOCIALES  
RÉF : PRESS-DRH-RS/JB/CB/AB/LB

# Comité Technique commun du 16 juin 2017 RELEVÉ DES AVIS

Affiché et diffusé le 19/06/2017

## REPRESENTANTS DE L'AUTORITE TERRITORIALE

### POUR LA MÉTROPOLE :

Titulaires : M. Hubert CHARDONNET, M. Pascal HERVE, Mme Brigitte LE MEN (*excusée*), M. Joël BOSCHER (*excusé*), Mme Laurence QUINAUT (*excusée*), M. Jim BOSSARD, M. Gildas PIQUET, M Gildas LE GUERNIGOU.

Suppléants : M. Jean-Yves CHIRON, Mme Laurence BESSERVE (*excusée*), M Erwan CADRAN, M Samuel DUBOIS, Mme Emilie NICOT, Mme Réjane GUYOMARD-BELHOMME (*excusée*), Mme Sylvie TEXIER, Mme Régine GÉRARD.

### POUR LA VILLE DE RENNES ET SON CCAS :

Titulaires : Mme Jocelyne BOUGEARD, M. Tristan LAHAIS (*excusé*), M. Frédéric BOURCIER (*excusé*), Mme Geneviève LETOURNEUX (*excusée*), Mme Katja KRUGER, Mme Claudine PAILLARD, M. Cyrille LOMET,

Suppléants : M. Jacques MONNERIE, M. Eric FOSSEMBAS, M. François MESURE (*excusé*), Mme Maëlle DANIAUD (*excusée*), Mme Isabelle MORILLON, Mme Catherine CLOAREC CADIOU, M. Marc DELAUNAY (*excusé*).

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Elus CFTD : Titulaires : M. Hervé HAMON, Mme Régine MARCHAND, Mme Marion GILBERT, Mme Estelle SAMSON, M. Yannick DELAMAIRE, Mme Corinne CLARET (*excusée*),

Suppléants : M. Olivier BARBET, M. Dominique MILLET, Mme Elisabeth DANIEL POIRIER, M. Hervé BOUSSION (*excusé*), Mme Isabelle MILET, Mme Serena LENEVEU (*excusée*).

Elus CGT : Titulaires : Mme Christine LESUR, M. Philippe CHAVROCHE, Mme Isabelle JEGOU, M. Denis LOISEAU

Suppléants : Mme Catherine GUERIN (*excusée*), M. Jean-Louis BERTHELOT (*excusé*), M. Sebastian MACIAS (*excusé*), M. Frédéric BUAN.

Elus SUD : Titulaires : Mme Josiane FICHER (*excusée*), M. Dan JENSEN (*excusé*), Mme Fabienne GAUTIER RAMSAMINAICK.

Suppléants : M. Gérard GENDROT, Mme Gwenaëlle REMBERT AUDRAIN (*excusée*), Mme Michèle BAUCHE.

Elus UNSA : Titulaire : M. Christophe LE FLOCH. (*excusé*)

Suppléante : Mme Nolwenn BENOIT (*excusée*).

Elus FO : Titulaire : M. Jérôme JOURDAN.

Suppléant : M. Emmanuel GUIHUR.

Ouverture de séance à 08h50.

## INFORMATIONS PREALABLES

Pour la CFDT, madame Corinne CLARET est remplacée par monsieur Olivier BARBET.

Pour SUD, madame Josiane FICHER et monsieur Dan JENSEN sont respectivement remplacés par monsieur Gérard GENDROT et madame Michèle BAUCHE. SUD quitte la séance à 09h18 au terme de la désignation des secrétaires de séance. L'UNSA n'est pas représentée.

## DÉCLARATIONS PREALABLES

Monsieur GENDROT Gérard (SUD) intervient sur les modalités d'organisation du comité technique et du CHSCT. Il aborde les différents points de vue des organisations syndicales concernant le PPCR et l'agenda social, volet "carrières". Pour ces raisons il annonce que SUD quittera la séance.

Monsieur CHAVROCHE Philippe (UGICT-CGT) intervient également sur les modalités d'organisation du Comité Technique, du CHSCT et sur les points de vue des organisations syndicales concernant le PPCR et l'agenda social, volet "carrières"

Monsieur JOURDAN (FO) intervient également sur les modalités d'organisation du comité technique, du CHSCT et sur le volet "carrières" de l'agenda social puis évoque la déclaration de certaines organisations syndicales lors du précédent Comité Technique. Il déplore les relations entre organisations syndicales.

Madame GILBERT Marion (CFDT) affirme la position de la CFDT sur les négociations en cours dans le cadre de l'Agenda Social. Monsieur HAMON Hervé (CFDT) et Madame MARCHAND Régine (CFDT) répondent aux propos tenus par Monsieur JOURDAN Jérôme.

## POINT 1 : DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Monsieur HERVE Pascal et madame Marion GILBERT sont respectivement désignés comme secrétaire et secrétaire-adjoint de séance.

## POINT 2 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 10 FEVRIER 2017 ET DU 10 MARS 2017 (AVIS)

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 10 février 2017** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				

<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le **procès-verbal du 10 mars 2017** :

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

### **POINT 3A : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION MOYENS ET ACHATS : ORGANISATION DU SERVICE PROPRETE ET HYGIENE DE LOCAUX (AVIS)**

En été 2015, un état des lieux a permis de constater des écarts importants dans les cadences de travail pratiquées par les agents du SPHL par rapport aux standards de la profession (sources INHNI, organisme de formation des agents du SPHL), des inégalités entre agents par rapport à la répartition des sites pris en charge (surface, vétusté des locaux, éloignement géographique, nombre de sanitaires ...), de l'absentéisme et enfin des dysfonctionnements pour les remplacements d'agents. Parallèlement, des progrès ont été continuellement constatés grâce à une mécanisation, une professionnalisation des agents de propreté et une optimisation de l'organisation.

L'enjeu est d'acter le non remplacement de 15 postes à l'occasion de départs à la retraite ou en mobilité dans le cadre de la démarche Service Public 2020 en assurant la qualité de vie au travail des agents de propreté, les moyens d'efficacité tout en veillant à la satisfaction des occupants. Ainsi, le projet "Ensemble, SPHL demain" s'est constitué sur un mode participatif accompagné en interne par les consultants du service CoProD. Les ateliers ont fait émerger des pistes d'actions :

- Suppression du pool itinérant et création de secteurs géographiques (6 secteurs contre 2 auparavant)
- Travail sur la communication et le bien-être au travail.

Après une expérimentation sur 2 secteurs avec 13 agents de janvier à juin 2017, le bilan de cette expérimentation est positif.

Il est donc proposé de déployer la sectorisation de l'activité du SPHL sur les 6 secteurs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017, tout en continuant à travailler sur les points d'amélioration issus du bilan.

Un nouveau bilan sera fait après 1 an de fonctionnement pour présenter les évolutions engagées et à suivre.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation du service **Propreté et Hygiène des Locaux** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>		<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN		x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>6</b>	<b>5</b>		

### **POINT 3B : PÔLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT : REORGANISATION PARTIELLE DE LA DIRECTION ECONOMIE EMPLOI INNOVATION (AVIS)**

Un an et demi après la mise en place de l'organisation des services du Pôle Stratégie, Développement, Aménagement, un ajustement se révèle nécessaire pour la Direction de l'Economie de l'Emploi et de l'innovation (DEEI).

En effet, entre-temps, plusieurs facteurs sont intervenus et modifient l'organisation. Tout d'abord, la priorité politique à l'attractivité économique est confortée par une organisation construite autour du binôme Destination Rennes pour la promotion et DEEI pour l'accompagnement des entreprises. Ensuite la fusion de la Mission Locale et de la Maison de l'emploi, de l'insertion et de la formation (MEIF) a des conséquences directes sur le Service Emploi, Insertion, Formation par le transfert à minima de 3 agents de Rennes Métropole vers la nouvelle association fusionnée. Enfin, l'externalisation de certaines missions à Citédia et le départ d'agents amènent à repenser cette organisation.

L'objectif est de renforcer la fonction d'accompagnement des entreprises, d'améliorer la transversalité Veille stratégique et de repositionner les agents non transférés du SEIF. Les missions du service numérique sont précisées.

Il est proposé :

- Au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :
  - o La transformation du Service Entreprises en Mission « Entreprendre à Rennes » par ajustement de ses missions dédiées de manière exclusive aux fonctions de prospection, d'ingénierie d'implantation et financement de projets d'entreprises,
  - o Le transfert du poste de Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire (ESS) du Service Entreprises vers le Service Stratégie, Veille, Marketing Territorial,
  - o Le transfert du poste de chargée de mission « Veille, Diagnostic et Évaluation » du Service Emploi, Insertion, Formation vers le Service Stratégie, Veille, Marketing Territorial,
  - o Le rattachement du service Numérique au DGA du pôle Stratégie, Développement, Aménagement.
- A horizon 2019 :
  - o Le transfert des postes de responsable du guichet « atout clauses », de chargé des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) et de deux assistantes du Service Emploi, Insertion,

Formation vers le Service Stratégie, Veille, Marketing territorial au départ en retraite de l'actuelle responsable du SEIF,

- La création d'un poste de chargé de coordination des politiques de l'emploi au sein du service Stratégie, Veille, Marketing Territorial, par transformation du poste de responsable du SEIF.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la réorganisation de la Direction Économie Innovation** :

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>			<b>6</b>	Avis réputé avoir été donné
M. Hervé HAMON			x	
Mme Régine MARCHAND			x	
Mme Marion GILBERT			x	
Mme Estelle SAMSON			x	
M. Yannick DELAMAIRE			x	
M. Olivier BARBET			x	
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>			<b>4</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)			x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			x	
M Denis LOISEAU			x	
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>	
M. Jérôme JOURDAN			x	
<b>TOTAL DES VOIX</b>			<b>11</b>	

**POINT 3C : PÔLE SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ, CULTURE – DIRECTION SOLIDARITÉ SANTÉ : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION FINANCIÈRE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (AVIS)**

Composée de 8 agents, la direction financière du CCAS prépare, suit et exécute les différents budgets du CCAS :

- budget principal,
- budget « 5 EHPAD » (Établissement Hébergeant des Personnes Âgées Dépendantes) regroupant les établissements Cleunay, Champs Manceaux, Gaétan Hervé, Raymond Thomas et Le Gast,
- budget de l'EHPAD Léon Grimault,
- budget Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD),
- budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD),
- budget de la Résidence Autonomie Le Colombier.

Elle intervient également sur le budget municipal alloué à la Direction Solidarité Santé.

Afin de sécuriser les procédures, d'officialiser des missions d'ores et déjà effectuées par des agents mais dont les fiches de postes et l'organigramme actuel ne font pas mention et d'intégrer des missions qui ne s'inscrivaient pas jusqu'alors dans le cadre de la Dfi (évolution des circuits due à la mutualisation de la direction des Finances et de la Commande Publique), il est proposé de faire évoluer l'organisation de la direction qui sera constituée de 2 unités Préparation budgétaire et Suivi et exécution budgétaire (contre trois actuellement : Préparation et suivi budgétaire, Recettes, Dépenses) afin que chaque agent ait une vision globale de l'activité du CCAS.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la réorganisation de la direction financière du CCAS** :

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

**POINT 3D : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE  
BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES : BILAN DE LA REORGANISATION DE GESTION DES  
COLLECTIONS (AVIS)**

En janvier 2016, une nouvelle organisation de la gestion des collections des Bibliothèques de Rennes, avec une répartition en 7 commissions (BD, cinéma, musiques, récits enfants, graphiques enfants, fiction adultes, documentaires adultes et jeunesse) a été mise en place avec les objectifs suivants :

- bien traiter l'ensemble des domaines de la production éditoriale,
- rendre les acquisitions plus collectives et partager les éléments d'un bon conseil au public,
- développer la perspective réseau dans toutes les équipes BM, mieux diffuser les compétences déjà présentes, rechercher leur développement pour tous,
- maintenir le lien entre les acquisitions et l'action culturelle/médiation.

Un an après sa mise en œuvre, une évaluation a été réalisée grâce à un questionnaire individuel auquel ont répondu tous les membres de commission et tous les agents accueillant les publics en bibliothèque de quartier, un entretien avec chacun des sept animateurs de commission et les statistiques annuelles produites par les responsables de collections. Des ateliers ont permis aux agents de travailler sur des solutions aux points d'améliorations, certaines ont déjà pu être mises en œuvre.

Le bilan est globalement positif et montre que la nouvelle organisation a atteint ses objectifs. Il est donc proposé de pérenniser cette organisation tout en mettant en œuvre les solutions méthodologiques travaillées avec les agents et en maintenant la vigilance sur le temps consacré à cette mission.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le bilan de la réorganisation de la gestion des collections :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>		<b>6</b>		Avis défavorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON		x		
Mme Régine MARCHAND		x		
Mme Marion GILBERT		x		
Mme Estelle SAMSON		x		
M. Yannick DELAMAIRE		x		
M. Olivier BARBET		x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>		<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN		x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>		<b>11</b>		

## POINT 3E : PÔLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DES JARDINS ET DE LA BIODIVERSITE: ORGANISATION DU CENTRE HORTICOLE (AVIS)

Le centre horticole de la Ville de Rennes a deux missions : assurer la production des plantes et des fleurs pour le fleurissement de la ville et la décoration de certains événements et décorer les cérémonies et événements organisés par la ville de Rennes.

En 2015, dans le cadre de la démarche Service public 2020, il a été acté de supprimer un poste au centre horticole, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en lien avec la décision de réduire le fleurissement de la ville et la baisse des commandes de décors. Ce contexte conduit la Direction des Jardins et de la Biodiversité (DJB) à envisager la suppression du poste d'agent de maîtrise des décors. Or, l'agent de maîtrise des décors ne pourra quitter le centre horticole que lorsqu'un poste d'agent de maîtrise sera vacant au service de la maintenance, c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Dans l'attente, il est procédé en deux temps :

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, mise en œuvre de la réduction de poste. Deux agents de l'équipe 39 (production florale) qui ont demandé leur mutation sont affectés dans des équipes de Maintenance. En contrepartie, un seul agent est remplacé. L'effectif du centre horticole passe de 12 à 11 agents.
- Au 1<sup>er</sup> septembre 2017, mise en œuvre de la nouvelle organisation avec la mutation de l'agent de maîtrise décors à l'unité maintenance de la DJB et le remplacement du poste d'agent de maîtrise décors par un poste de jardinier (redéploiement en interne). L'effectif du centre horticole reste à 11 agents.

Afin d'assurer dans les meilleures conditions les missions de production florale et de réalisation des décors avec un gain de polyvalence et de fiabiliser l'organisation en faisant face notamment aux absences et aux pics d'activités du centre horticole, il est proposé de modifier l'organisation actuelle.

Ainsi, une seule équipe est mise en place avec un responsable et un responsable adjoint. Les agents sont répartis dans 3 unités (production florale, fleuristerie et décors). Les missions sont également redistribuées puisque les décorateurs et les fleuristes assurent le suivi des cultures de plantes qu'ils utilisent principalement.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation du Centre Horticole :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>3</b>		<b>1</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU			x	
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>10</b>		<b>1</b>	



**POINT 3F : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION EDUCATION ENFANCE: ORGANISATION DE L'UNITE PATRIMOINE, NUMERIQUE ET CADRE DE VIE (AVIS)**

Lors de la dernière réorganisation de la Direction Éducation Enfance en date du 1<sup>er</sup> janvier 2004 l'unité Usagers Action Éducative (UAE) et l'unité Investissement Cadre de vie ont été créées lors du regroupement des deux directions Éducation et Services à l'école.

Les missions se sont élargies depuis leur création, avec notamment à partir de 2013-2014, la gestion des inscriptions scolaires (jusqu'à-là déléguée aux directions d'écoles) et le développement du numérique éducatif au sein des écoles, objectif du nouveau Projet Éducatif Local. Le développement de ces secteurs a généré un accroissement important du volume d'activité du service Usagers Action Éducative.

Il est proposé de transférer une partie des missions du service UAE vers l'unité Investissement, notamment des activités liées au numérique, y compris la cellule educ@rennes. L'unité devient l'unité Patrimoine, Numérique et cadre de vie.

Par ailleurs, le poste de rédacteur auprès du responsable de l'ancienne unité investissement voit ses missions élargies avec notamment le copilotage, sous la direction du Responsable d'unité, des dossiers en lien avec les travaux et les équipements des écoles, des restaurants scolaires et des centres de loisirs. L'agent est également amené à suivre l'utilisation des locaux au sein de chaque école. Ce poste est transformé en poste de chargé d'opérations (catégorie A, cadres d'emplois des attachés).

De son côté, le service Usager Action Éducative assurera le pilotage de plusieurs dossiers transversaux comme le Plan Maternelle.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'organisation de l'unité patrimoine, numérique et cadre de vie :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

## **POINT 4A : COMITE D'ACTION SOCIALE DES COLLECTIVITES : ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL (AVIS)**

La mission du CASDEC est de proposer des prestations d'action sociale et des activités de loisirs aux agents de la Ville de Rennes, du CCAS, de Rennes Métropole d'Archipel Habitat et de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, fonctionnaires ou en contrat de longue durée. Le CASDEC est une association loi 1901, gérée par un conseil d'administration qui se réunit régulièrement pour délibérer et prendre les décisions. Ce Conseil d'Administration est composé de 5 représentants du collège employeur et de 9 représentants du collège des actifs et des retraités, élus lors d'élections.

L'équipe est composée de 8 agents : 1 responsable de service (Cat .A), un responsable de la communication et des partenariats (Cat B.) une comptable (Cat. B), 3 agents affectés à l'accueil, une aide-comptable et une assistante de service (cat. C).

En 2015, une enquête auprès des usagers a soulevé des attentes quant à l'extension de l'ouverture du CASDEC dans l'heure de midi et le vendredi. Afin de répondre à ces attentes mais également pour favoriser la transversalité, le fonctionnement interne du CASDEC et les conditions de travail des équipes, il est proposé une évolution de l'OATT des agents de l'équipe du CASDEC ainsi qu'une extension des horaires d'ouverture au public.

Ainsi, les agents ont un cycle de travail de 37h30, ouvrant droit à 15 jours de RTT. Les horaires d'ouverture sont étendus à 26h par semaine (contre 24h30 actuellement) et tous les jours de la semaine. Les horaires d'ouverture sont de 8h30 à 12h30 tous les matins et de 13h30 à 16h30 les mardi et jeudi.

Des temps hors publics sont mis en place pour permettre davantage de travail collectif.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'OATT des agents du Comité d'Action Sociale des Collectivités :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>		<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN		x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>9</b>	<b>2</b>		

**POINT 4B : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE:  
ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'OPERA (AVIS)**

L'Organisation et Aménagement du Temps de Travail (OATT) a été mise en œuvre à l'Opéra en 2003 et a été ajustée en 2008 pour ce qui concerne les heures supplémentaires, dans le cadre de la loi TEPA, ainsi qu'une prime liée aux sujétions des tournées. Depuis, le contexte a fortement évolué, marqué notamment par une évolution de l'activité, avec :

- Le développement de tournées hors les murs,
- Des accueils hors programmation, notamment dans le cadre de festivals,
- Un Opéra sur écran(s) tous les deux ans associant l'utilisation des nouvelles technologies.

L'organisation et l'aménagement du temps de travail de la direction technique et du secteur administratif est rendu nécessaire.

**Pour la direction technique**, la révision de l'OATT a pour objectifs de :

- se conformer à des exigences réglementaires nouvelles ou non prises en compte jusqu'à présent
- clarifier ou repreciser certaines dispositions du règlement intérieur
- réaffirmer les missions de service public par une plus grande adaptation de l'organisation aux évolutions de la programmation tout en offrant des garanties minimales et une visibilité aux agents.

Cet enjeu s'inscrit dans un contexte de déroulement de carrière des agents techniques de la direction technique de l'opéra.

**Pour le secteur administratif , le secrétariat général, le délégué de production et le directeur technique**, l'enjeu porte sur une meilleure adéquation entre vie professionnelle et vie personnelle en lien avec une meilleure prise en compte pour certains agents de catégories A ou B de leurs sujétions.

**Il est donc proposé pour la direction technique** de se conformer à des exigences réglementaires nouvelles ou non prises en compte jusqu'à présent, par la compensation liée à la réduction du repos quotidien de 11 heures et la validation d'une indemnité repas-prime panier. Il est également proposé de clarifier le règlement intérieur sur les questions du cycle de travail, des heures de travail et de la formation. Il est aussi proposé de faire évoluer l'indice servant de référence au calcul de certaines majorations pour les catégories B et C en le portant à hauteur de l'IM 466 au lieu de 416. Les modalités de la prime "feu de participation au jeu" et de la prime de tournée sont également encadrées. Enfin, les postes de chef de pôle (service intérieur, machinerie, lumières, atelier costumes, audiovisuel) ou du régisseur général adjoint pourront dérouler jusqu'au 3<sup>ème</sup> grade de technicien.

**Pour le secteur administratif et les agents de la billetterie B et C**, le cycle de travail est reprecisé ainsi que les modalités de congés et récupérations

En raison, d'une réflexion en cours avec les agents de catégorie A et B du secrétariat général, ceux de la direction artistique et le directeur technique, leur aménagement de travail sera proposé en Comité Technique de septembre. Seront également présentés l'éventuelle expérimentation sur la billetterie, les précisions sur les temps de trajet, le fléchage des postes de catégorie A et la clarification du régime indemnitaire applicable aux agents contractuels de catégorie.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'OATT des agents de l'Opéra :*

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>			<b>4</b>	

Mme Christine LESUR (CGT)			x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			x	
M Denis LOISEAU			x	
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>	
M. Jérôme JOURDAN			x	
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>6</b>		<b>5</b>	

**POINT 4C : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNET CULTURE – DIRECTION DES SPORTS :  
ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE  
MAÎTRISE ET AGENTS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS (AVIS)**

La Direction des Sports a engagé sa nouvelle organisation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016. L'axe majeur de cette réforme est centré sur la territorialisation de l'action publique dans une logique de proximité agents/usagers.

Ainsi, 3 Secteurs de Vie Sportive ont été créés avec, au sein de chacun d'entre eux, 2 équipes d'Agents d'Équipements Sportifs managées par 2 Agents de Maîtrise.

Ces agents ont pour missions principales d'accueillir les usagers, d'entretenir les installations, de veiller à la sécurité des personnes et des Établissements Recevant du Public ainsi que de réaliser les travaux de maintenance de 1<sup>er</sup> niveau.

Les agents qui exercent ces métiers aux grades d'adjoints techniques et d'agents de maîtrise sont respectivement au nombre de 41 et 6. Ils sont répartis géographiquement dans trois secteurs (sud, centre est et ouest).

Les rythmes du travail jusqu'alors en vigueur avaient été adoptés en novembre 2014. L'organisation du travail était disparate selon les équipes avec des cycles variant de 4 à 8 semaines. De la même manière, la durée hebdomadaire du travail pouvait osciller entre 20 et 48h. En outre, les week-ends n'étaient pas travaillés à intervalles réguliers et les horaires de prise de poste sur une même semaine pouvait être par exemple, positionnés à 16h le lundi, 13h30 le mardi, 7h30 le jeudi puis respectivement à 7h et 8h les vendredi et samedi.

Il est proposé d'harmoniser les cycles de travail avec un temps de travail de 99 heures dans le cycle de 3 semaines pour les agents non logés et de 123 heures pour les agents disposant d'une concession de logement par nécessité de service. Pour alléger le nombre d'heures travaillées dans le cadre du cycle (semaine 2 principalement), 6 heures de repos compensateur générées par le travail de nuit seront intégrées dans le cycle (et 9 heures pour les agents logés), deux jours de repos suivent systématiquement le week-end travaillé (un week-end sur 3).

Cette nouvelle organisation du temps de travail à laquelle s'ajoutent certaines heures de repos compensateur liées au travail de nuit, du dimanche et des jours fériés génère environ 120 heures de récupération par agent et par an (déduction faite de certaines heures de repos compensateur liées aux heures de nuit et déjà intégrées dans le cycle de 3 semaines). Les congés annuels seront prioritairement posés pendant les périodes de congés scolaires. Des dérogations exceptionnelles à ce principe pourront être accordées si et seulement si l'absence autorisée ne génère pas de surcoût pour l'employeur.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'OATT des agents de maîtrise et agents d'équipements sportifs :*

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
<b>Pour la CFDT</b>		<b>6</b>		
M. Hervé HAMON		x		
Mme Régine MARCHAND		x		
Mme Marion GILBERT		x		

Mme Estelle SAMSON		x	
M. Yannick DELAMAIRE		x	
M. Olivier BARBET		x	
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>
M. Jérôme JOURDAN			x
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>1</b>

**POINT 4D : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DES SPORTS – SERVICE INVESTISSEMENT PATRIMOINE HYGIENE ET SECURITE : ORGANISATION ET AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'EQUIPE MAINTENANCE (AVIS)**

Dans le cadre de la réorganisation de la Direction des Sports, le service Investissement Patrimoine sécurité Hygiène des Sports (IPHS) a été créé et a intégré l'équipe maintenance terrain. Cette équipe a pour mission d'assurer la maintenance du mobilier technique et sportif pour l'ensemble des secteurs de la DS ainsi que la sécurité du patrimoine et du mobilier sportif.

Les agents de cette équipe sont sur un cycle de travail de 35h00 depuis sa création. L'amplitude de travail journalière couverte par l'équipe maintenance – 8h15/16h00 – ne permet pas de répondre efficacement aux besoins des secteurs et se trouve en décalage avec les services de la direction du Patrimoine Bâti et la direction des Jardins et de la Biodiversité. Cela génère de par l'activité un volume d'heures supplémentaires important qui ne permet pas d'assurer de manière satisfaisante la totalité des missions.

Il s'agit aujourd'hui de mettre en adéquation les fiches de poste validées dans le cadre de la nouvelle réorganisation de la DS, mentionnant un temps de travail à 37h30, et les besoins du service afin d'améliorer la qualité du service ainsi que les conditions de travail des agents.

Un travail collaboratif avec les agents a permis d'aboutir à une proposition de cycle de travail de 37h30 avec les horaires suivants :

- Du lundi au jeudi : 8h00- 12h00 / 13h15 – 17h00
- Le vendredi : 8h00 – 12h00 / 13h30 – 16h00

Au vu de l'amplitude différente des jours de travail sur une semaine, les jours de RTT ou de congés seront pris en heures. De plus, ils devront être posés prioritairement sur les périodes de vacances scolaires et plus particulièrement celles de Noël et de l'été ou sur des périodes définies où les équipements sportifs sont fermés.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur l'OATT des agents de l'équipe maintenance :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			

M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

**POINT 5 : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DES SPORTS – PATINOIRE LE BLIZZ : CHOIX DU MODE DE GESTION : PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (AVIS)**

La patinoire municipale de Rennes est entrée en service en 2001 et a été gérée dès lors par contrat d'affermage.

La gestion de la patinoire est actuellement assurée par la société Patinoire Skating de Rennes.

En parallèle, la Société Publique Locale "Citédia Métropole" a été créée en 2016 afin que Rennes Métropole et la Ville de Rennes disposent d'un outil complémentaire pour mener à bien la gestion de services urbains. Le rapport du conseil métropolitain du 02 juin 2016 indique que le périmètre d'action de la Société Publique Locale recouvre le domaine des sports et des loisirs.

Le délégataire assure principalement :

- La responsabilité du fonctionnement de la patinoire ;
- La gestion patrimoniale des équipements mis à sa disposition par l'autorité délégante ;
- L'organisation du service et la gestion technique, administrative et financière de la patinoire de façon à réserver un accueil spécifique au public et aux clubs dans les conditions définies au contrat ;
- La surveillance et la sécurisation du site et des installations mis à sa charge ;
- Le respect de la réglementation pendant la durée du contrat ;
- L'installation et l'exploitation de la patinoire temporaire extérieure accessible durant 1 mois pendant les fêtes de fin d'année ;
- La couverture des risques liés à l'activité par la souscription des assurances adéquates et notamment en responsabilité civile et en biens immobiliers.

Le recours à une entreprise délégataire de service public par contrat d'affermage apparaît préférable à tout autre mode de gestion (régie directe, régie intéressée ou contrat de gérance) pour les raisons suivantes :

- La gestion directe nécessiterait la création d'une régie, avec du personnel dédié et spécialisé, impliquant l'application d'un régime juridique pouvant être de nature à alourdir la gestion courante du service.
- A contrario, le recours à une entreprise spécialisée permet de mettre à disposition du service, du personnel d'encadrement ou d'exécution disposant d'une expertise et d'un savoir-faire en ce domaine qui est déjà en place.
- Les entreprises spécialisées disposent d'un savoir-faire technique important et de services généraux de nature à assurer la continuité du service public.

Il est donc proposé de recourir à une délégation de service public confiée à la SPL "Citédia Métropole" par contrat d'affermage comme mode de gestion du service public de la patinoire pour une durée de 8 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2025.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix de la délégation de service public comme mode de gestion de la patinoire le Blizz :*

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>3</b>	<b>1</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU			1	
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>		<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN		x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	

**POINT 6 : PÔLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE – DIRECTION DE LA CULTURE-  
LE LIBERTE : CHOIX DU MODE DE GESTION : PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE  
SERVICE PUBLIC (AVIS)**

La Ville de Rennes par délibération n°2009-0007 du 12 janvier 2009, a confié la gestion des salles de spectacle Le Liberté et le MusikHall, dont la vocation principale est "la programmation de spectacles de variétés, chanson, rock, jazz, organisés par des entrepreneurs de spectacle", à la Société d'Économie Mixte Citédia pour une durée de 9 ans soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de cette délégation, la Ville de Rennes a signé avec le Parc des Expositions, un contrat de location pour la mise à disposition du hall n° 9 dénommé le MusikHALL pour une durée de 10 ans, soit une échéance au 31 janvier 2015, prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2017.

- **La vocation principale de la salle du Liberté** est la programmation de spectacles de variétés, de chansons, de musiques actuelles, de musiques traditionnelles et de musique du monde ainsi que l'accueil des grands festivals rennais;
- **La vocation principale de l'Étage** en plus de la programmation des esthétiques citées pour le Liberté a pour mission d'être :
  - o Un espace de valorisation et d'expression de la dynamique musicale du territoire rennais et breton,
  - o Un lieu de carrefour entre débats citoyens et pratique d'hybridation de formes culturelles.
- **La vocation principale du MusikHALL** est la programmation de spectacles de variétés, de chansons, de musiques actuelles et d'événements culturels. Il accueille ainsi les grands festivals rennais (Trans Musicales, Yaouank, Made Festival...);

L'activité d'accueil de spectacles et d'événements culturels requiert un savoir-faire ainsi qu'une forte expertise et suppose également une excellente insertion dans les différents réseaux professionnels de la production et de la diffusion à l'échelle nationale voire internationale, ceci pour garantir l'optimisation de l'exploitation des lieux concédés.

L'évaluation de l'activité réalisée par le délégataire sur la période 2009/2015, tant pour ce qui concerne l'offre (nombre de spectacles, diversité des esthétiques et genres) que pour la fréquentation des publics, et compte tenu du bilan financier et notamment du niveau de redevance perçu par la Ville, est globalement satisfaisante.

Il est ainsi proposé de renouveler la procédure de délégation de service public sous la forme d'un contrat de délégation de service public pour le Liberté, l'Étage et le MusikHALL, permettant une véritable responsabilisation de l'exploitant tout en tenant compte des nouveaux enjeux de politiques culturelles, en particulier le soutien et l'accompagnement de l'émergence culturelle de la scène locale, dont les caractéristiques seront précisées dans le cahier des charges.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du Liberté, de l'Étage et du MusikHALL :*

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>		<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN		x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>6</b>	<b>5</b>		

### **POINT 7 : PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS – DIRECTION DE LA VOIRIE – SERVICE PROPRETÉ ET FÊTES – SERVICE PROPRETÉ : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE GÉOLOCALISATION (AVIS)**

Le service propreté de la Ville de Rennes est équipé de 11 balayeuses et 4 laveuses. Ces matériels permettent d'entretenir les 500 km de voirie rennaise.

Le suivi de l'activité de ces véhicules s'effectue jusqu'à présent manuellement.

Depuis 2011, une réflexion est engagée sur l'acquisition d'un système de géolocalisation.

Celle-ci permettrait :

- D'optimiser le service public : une meilleure connaissance par les chefs d'équipe et les agents des circuits réalisés permettra d'améliorer le travail – il sera aisé de détourner un véhicule sur une urgence,
- D'améliorer la communication vers les Rennais : les réponses aux doléances seront précises et fiables,
- D'améliorer le pilotage du service : des informations précises seront connues sur les temps d'utilisation des véhicules (temps de roulement – temps de balayage) ainsi que sur les distances parcourues et les distances balayées.



La mise en œuvre est proposée fin 2017, après consultation des entreprises.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la géolocalisation du service propreté** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)			x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			x	
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>8</b>		<b>3</b>	

**POINT 8 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE CARRIÈRES : MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE À LA DIRECTION DE LA COMMUNICATION (AVIS)**

Le service Relations presse, composé de 6 agents, propose, dans le cadre de la stratégie globale de communication décidée par les élus, une stratégie de relation avec les médias.

Les 3 attachés de presse et la responsable du service conseillent les élus et les services sur les relations avec les médias, assurent la diffusion auprès des journalistes des informations de service public et liées à l'actualité des politiques publiques conduites par nos collectivités. Ils reçoivent les sollicitations des journalistes et les instruisent : ils recueillent, reformulent et transmettent les informations demandées, organisent des interviews et des reportages pouvant se décliner en plusieurs séquences de tournage.

L'actualité nécessite parfois, de manière imprévisible, que les attachés de presse assurent ces missions le soir ou le week-end, qu'ils soient sollicités par les élus et services, ou par les journalistes, car certains cas ne peuvent souffrir de délai dans la réponse apportée (diffusion d'un communiqué de presse en urgence, organisation d'un point presse, organisation d'une interview).

Il est proposé de mettre en place une astreinte les week-ends, du vendredi soir au lundi matin, et les jours fériés positionnés en semaine. Elle est organisée à tour de rôle entre les 4 agents du service, soit les attachés de presse et la responsable du service. Une planification est établie par semestre.

L'agent d'astreinte disposera d'un téléphone portable et de l'ordinateur portable du service.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la mise en place d'une astreinte à la direction de la communication** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			

M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

### **POINT 9 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE CARRIÈRES : MISE EN PLACE D'UNE ASTREINTE À LA DIRECTION DES SPORTS (AVIS)**

La Direction des Sports gère 200 équipements sportifs couverts et de plein air ainsi que les 4 établissements aquatiques municipaux.

Ces installations sont accessibles aux 300 associations sportives rennaises, aux établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et second degré, à l'enseignement supérieur, aux pratiquants individuels hors-structure ainsi qu'à diverses entités travaillant sur le champ de la promotion des activités physiques et sportives.

Dans le cas le plus général, ces équipements sont ouverts au public tous les jours du lundi 8h jusqu'au dimanche 19h. En semaine, concernant les stades et gymnases, l'usage se fait jusqu'à 22h45.

Les piscines municipales sont accessibles tous les jours de l'année à l'exception de 3 jours fériés (1<sup>er</sup> mai, 25 décembre et 1<sup>er</sup> janvier) et des périodes de vidange.

Fréquemment, en soirée ou le week-end, alors que les cadres et cadres de proximité de la Direction ne sont plus en fonction, certains dysfonctionnements se produisent (problèmes logistiques lors de manifestations, de planification de créneaux, de traitement d'air ou d'eau dans une piscine, de panne de logiciel caisse, d'absences imprévues de collègues ayant des compétences métiers ou des qualifications indispensables ...) et provoquent une dégradation de la qualité du service public.

Il est proposé que 4 astreintes distinctes soient mises en œuvre pour couvrir l'amplitude de week-end à savoir du vendredi 17h au lundi 8h. Ces dispositifs concernent :

- Le service évènementiel sportif (2 chargés d'animation et une cheffe de service). Ce secteur d'activité est déjà couvert par l'astreinte depuis avril 2011 : astreintes selon le calendrier des événements sportifs, au plus 5 week-ends par an et par agent.
- Le service piscines et baignades (3 responsables d'établissements et un responsable de service) : astreintes un week-end sur 4.
- Le service technique des piscines (1 technicien territorial et 1 agent de maîtrise). Pour cette unité, il est prévu d'organiser un cycle de formation afin de faire monter en compétences (électriques, électrotechniques, hydrauliques etc ...) les 6 adjoints techniques composant l'équipe et ainsi faire reposer le dispositif sur un plus grand nombre de personnes : astreintes un week-end sur 2.
- Les Secteurs Vie Sportive – secteur Stades et gymnases (6 agents de maîtrise) : astreintes un week-end sur 6.

Pour exercer cette mission d'astreinte, les agents seront dotés d'un téléphone et d'un ordinateur portables ainsi que d'un véhicule de service. Un guide procédure sera également mis à la disposition des agents concernés.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la mise en place d'une astreinte à la Direction des Sports** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>	
M. Jérôme JOURDAN			x	
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>10</b>		<b>1</b>	

**POINT 10 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION TEMPS DE TRAVAIL : MONÉTISATION DU COMPTE-ÉPARGNE TEMPS (AVIS)**

Suite au décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 relatif au Compte Épargne Temps (CET) dans la fonction publique territoriale, les délibérations n° C 12-083 du 1<sup>er</sup> mars 2012 du conseil communautaire, n° 2012-0155 du 5 mars 2012 du conseil municipal et n° 30 du 23 mars 2012 du CCAS fixent les modalités de fonctionnement du CET.

Ces délibérations permettent notamment l'établissement de conventions financières avec les autres collectivités en cas de mobilité inter-collectivités.

Cependant, elles ne permettent pas la rétribution du CET dans les situations particulières de fin de relation de travail avec la collectivité (voire notamment les cas de retraite pour invalidité ou après un long arrêt de travail et de décès).

Ces situations nécessitent que cette possibilité soit prévue par délibération.

Il est donc souhaité de permettre la rétribution des jours épargnés, en cas de fin de relation de travail avec la collectivité et après accord conjoint de l'agent concerné et de l'autorité territoriale (sauf en cas de décès de l'agent), dans les conditions financières fixées par l'arrêté du 28 août 2009, soit :

- 125 € bruts par jour pour les agents de catégorie A,
- 80 € bruts par jour pour les agents de catégorie B,
- 65€ bruts par jour pour les agents de catégorie C.

*Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur la monétisation du Compte Epargne Temps :*

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>			<b>6</b>	Avis réputé avoir été donné
M. Hervé HAMON			x	
Mme Régine MARCHAND			x	
Mme Marion GILBERT			x	
Mme Estelle SAMSON			x	
M. Yannick DELAMAIRE			x	
M. Olivier BARBET			x	
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)			x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)			x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)			x	
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>2</b>		<b>9</b>	

## **POINT 11 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE CARRIÈRES : DISPOSITIF DE RÉSORPTION DE L'EMPLOI PRÉCAIRE (INFORMATION)**

La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires prolongeant pour deux ans le dispositif de résorption de l'emploi précaire introduit par la loi Sauvadet, un bilan de la mise en œuvre de ce dispositif a été présenté lors du comité technique du 25 novembre 2016.

Il s'agit de présenter les situations individuelles éligibles aux sélections professionnelles et recrutements réservés sans concours du fait de la prolongation du dispositif. Pour rappel, les agents éligibles aux sélections professionnelles et aux recrutements réservés sans concours sont les agents :

- en CDI au 31 mars 2013, occupant un emploi à temps complet ou non complet, dont la quotité de temps de travail est au moins égale à 50% d'un temps complet,
- en CDD bénéficiant, au 13 mars 2012, de la transformation de leur contrat en CDI,
- en CDD recrutés sur un emploi permanent pour une quotité de temps de travail au moins égale à 50% d'un temps complet, et en fonction au 31 mars 2013, réunissant les conditions d'ancienneté suivantes auprès du même employeur :
  - Soit 4 années en équivalent temps plein entre le 31 mars 2007 et le 30 mars 2013,
  - Soit 4 années en équivalent temps plein à la date de clôture des inscriptions au recrutement, dont 2 années en équivalent temps plein accomplies entre le 31 mars 2009 et le 30 mars 2013.

Ainsi, 23 agents supplémentaires sont éligibles aux sélections professionnelles et 8 le sont aux recrutements réservés sans concours.

La Direction des Ressources Humaines a transmis aux agents concernés des courriers les informant de leur éligibilité aux sélections professionnelles ou aux recrutements réservés sans concours.

Les agents qui réunissaient les conditions pour s'inscrire dans la démarche des sélections professionnelles en 2013 mais qui n'avaient pas souhaité s'y engager ont été informés par courrier individuel que le dispositif était prolongé et qu'ils pouvaient, s'ils le souhaitaient, se présenter aux prochaines sélections professionnelles. Il leur a été demandé de se positionner pour le 12 mai 2017.

La Direction des Ressources Humaines a transmis la liste des agents éligibles aux sélections professionnelles et aux recrutements réservés sans concours aux directions de rattachement.

Des réunions sont actuellement organisées avec les agents concernés pour présenter le dispositif : conditions d'éligibilité, production des simulations individuelles.

*Les membres du Comité Technique commun prennent acte de cette information.*

## **POINT 12 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE PAIE CARRIÈRES : PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (AVIS)**

La Ville de Rennes, le CCAS, la Caisse des écoles et Rennes Métropole se sont engagés financièrement depuis 2002 dans la participation financière au titre du risque prévoyance (garantie maintien de salaire) pour leurs agents, par la signature d'un contrat collectif avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT). Dès 2010 les élus se sont engagés également à participer au titre du risque santé, dès lors que les textes les autoriseraient.

En application du décret du 8 novembre 2011, la Ville de Rennes, le CCAS, la Caisse des Écoles et Rennes Métropole ont décidé, avec avis des Comité Technique et Comité Technique Paritaire de novembre 2012, la mise en place d'une participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, au titre des deux risques, prévoyance et santé, pour les agents ayant souscrit un contrat dit « labellisé » selon les termes du décret du 8 novembre 2011.

Deux augmentations de la participation au titre du risque prévoyance sont intervenues en 2014 et 2016, pour tenir compte de l'évolution à la hausse des cotisations portant la participation de l'employeur à 4.76€ bruts mensuels.

Cette évolution se poursuivant pour 2017 à hauteur de 6% en moyenne.

Il est proposé de majorer, à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2017, la participation employeur au titre du risque prévoyance, et de la porter à 5.06€ bruts mensuels.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **la participation employeur à la protection sociale complémentaire** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis défavorable
<b>Pour la CFDT</b>		<b>6</b>		
M. Hervé HAMON		x		
Mme Régine MARCHAND		x		
Mme Marion GILBERT		x		
Mme Estelle SAMSON		x		
M. Yannick DELAMAIRE		x		
M. Olivier BARBET		x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>5</b>	<b>6</b>		

**POINT 13 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES CALENDRIER DES INSTANCES POUR LE 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE 2017 (AVIS)**

En raison du calendrier des conseils municipaux et métropolitains pour le 2<sup>ème</sup> semestre, le calendrier des Comités Techniques est également modifié.

Deux séances sont ainsi programmées le **vendredi 29 septembre** et le **vendredi 17 novembre 2017**. Les séances initialement prévues les 6 octobre et 1<sup>er</sup> décembre 2017 sont annulées.

Le calendrier des CHSCT et des CAP reste inchangé.

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **le calendrier des instances** :

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

**POINT 14 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – SERVICE EMPLOI ET COMPÉTENCES : CRÉATIONS, SUPPRESSIONS, TRANSFORMATIONS ET REDÉPLOIEMENTS DE POSTES (AVIS)**

Les représentants du personnel ont émis les avis suivants sur **les créations, suppressions, transformation et redéploiements de postes** :

**POUR RENNES MÉTROPOLE**

**I – Les créations et les redéploiements**

**POLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS**

**1 – Direction de la Mobilité et des Transports**

- Création d'un emploi d'ingénieur.e par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve de la Direction Contrôle de gestion

	Pour	Contre	Abstention	Avis réputé avoir été donné
<b>Pour la CFDT</b>			<b>6</b>	
M. Hervé HAMON			x	
Mme Régine MARCHAND			x	
Mme Marion GILBERT			x	
Mme Estelle SAMSON			x	
M. Yannick DELAMAIRE			x	
M. Olivier BARBET			x	

<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>5</b>		<b>6</b>

## POLE RESSOURCES

### 1 – Direction des Finances et de la Commande publique

- Création d'un emploi de rédacteur.trice par redéploiement d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve de la Direction des Ressources Humaines et de l'Organisation

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>			<b>6</b>
M. Hervé HAMON			x
Mme Régine MARCHAND			x
Mme Marion GILBERT			x
Mme Estelle SAMSON			x
M. Yannick DELAMAIRE			x
M. Olivier BARBET			x
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)		x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x	
M Denis LOISEAU		x	
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>
M. Jérôme JOURDAN			x
<b>TOTAL DES VOIX</b>		<b>4</b>	<b>7</b>

Avis réputé avoir été donné

## POLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE

### 1 – Mission Renouvellement urbain

- Création d'un emploi de rédacteur.trice



	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

**1 – Direction Economie, Emploi, Innovation**

- Création de deux emplois d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

## 1 – Direction Aménagement urbain et Habitat

- Création d'un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

- Création de deux emplois d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

## II – Les transformations de poste

### DIRECTION COMMUNICATION

- Transformation d'un emploi d'attaché.e en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

- Transformation d'un emploi de technicien.ne en un emploi d'ingénieur.e

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				

<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

POLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS

**1 – Direction de la Voirie**

- Transformation d'un emploi d'agent.e de maîtrise en un emploi d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>			<b>1</b>	
M. Jérôme JOURDAN			x	
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>10</b>		<b>1</b>	

- Transformation de deux emplois d'adjoint.e technique en deux emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				

<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

## **2 – Direction du Patrimoine Bâti**

- Transformation de quatre emplois d'adjoint.e technique en quatre emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

## **3 – Direction des Déchets et Réseaux d'énergie**

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		

Avis favorable à l'unanimité

<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

#### **4 – Direction de la Mobilité et des Transports**

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

#### **5 – Direction Espace public et Infrastructures**

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		

Avis favorable à l'unanimité

M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

## **6 – Direction de l'Assainissement**

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

POLE STRATEGIE DEVELOPPEMENT AMENAGEMENT

## **1 – Direction de l'Aménagement urbain et Habitat**

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		

Avis favorable à l'unanimité

M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

## 2 – Service Information Géographique

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		

Avis favorable à l'unanimité



Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

POLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE

**1 – Direction de la Culture**

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

- Transformation d'un emploi d'assistant.e de conservation en un emploi d'attaché.e de conservation

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité

M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

## POUR VILLE DE RENNES ET CCAS

### I – Création et redéploiements

POLE SOLIDARITE, CITOYENNETE, CULTURE

#### 1 – Direction Action territoriale Tranquillité publique

- Création d'un emploi d'attaché.e par redéploiement d'un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	
Mme Christine LESUR (CGT)		x	
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x	
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x	
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	

Avis favorable

- Création d'un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

## 2 – Direction Éducation Enfance

- \*Création de vingt et un emplois d'adjoint.e d'animation

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

- Création de cinq emplois d'agent.e spécialisé.e des écoles maternelles par redéploiement d'un emploi d'éducateur.trice territorial.e des activités physiques et sportives, d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve, de trois emplois d'adjoint.e technique

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>7</b>	<b>4</b>		

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### **1 – Direction Insertion et Aides à la Population**

- Création de trois emplois d'adjoint.e administratif.ve par redéploiements de trois emplois d'adjoint.e administratif.ve

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>		<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)		x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)		x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)		x		
M Denis LOISEAU		x		
<b>Pour SUD</b>				

<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	

## II – Transformations

### POLE RESSOURCES

#### 1 – Direction Ressources humaines et Organisation

- Transformation d'un emploi d'assistant.e socio-éducatif.ve en un emploi d'adjoint.e administratif.ve.

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

#### 2 – Direction des Moyens et des Achats

- Transformation de trois emplois d'adjoint.e technique en trois emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		

Avis favorable à l'unanimité

<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

POLE SOLIDARITE CITOYENNETE CULTURE

### 1 – Direction Éducation Enfance

- Transformation d'un emploi de rédacteur.trice en un emploi d'attaché.e

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

Avis favorable à l'unanimité

- Transformation de deux emplois d'adjoint.e d'animation en deux emplois d'animateur.trice

	Pour	Contre	Abstention
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>		
M. Hervé HAMON	x		
Mme Régine MARCHAND	x		
Mme Marion GILBERT	x		

Avis favorable à l'unanimité

Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

## 2 – Direction de la Culture

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

- Transformation d'un emploi d'agent.e de maîtrise en un emploi de technicien.ne

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			

Mme Marion GILBERT	x		
Mme Estelle SAMSON	x		
M. Yannick DELAMAIRE	x		
M. Olivier BARBET	x		
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>		
Mme Christine LESUR (CGT)	x		
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x		
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x		
M Denis LOISEAU	x		
<b>Pour SUD</b>			
<b>Pour l'UNSA</b>			
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>		
M. Jérôme JOURDAN	x		
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>		

### **3 – Direction des Sports**

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e technique en un emploi d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			Avis favorable à l'unanimité
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

POLE INGENIERIE ET SERVICES URBAINS

### **1 – Direction du Patrimoine Bâti**

- Transformation de quatre emplois d'adjoint.e technique en quatre emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à
--	------	--------	------------	------------------



				l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

## 2 – Direction des Jardins et de la Biodiversité

- Transformation de quinze emplois d'adjoint.e technique en quinze emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

### 3 – Direction de la Voirie

- Transformation de six emplois d'adjoint.e technique en six emplois d'agent.e de maîtrise

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				
<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

### 1 – Direction des Finances et Budget

- Transformation d'un emploi d'adjoint.e administratif.ve en un emploi de rédacteur.trice

	Pour	Contre	Abstention	Avis favorable à l'unanimité
<b>Pour la CFDT</b>	<b>6</b>			
M. Hervé HAMON	x			
Mme Régine MARCHAND	x			
Mme Marion GILBERT	x			
Mme Estelle SAMSON	x			
M. Yannick DELAMAIRE	x			
M. Olivier BARBET	x			
<b>Pour la CGT et l'UGICT-CGT</b>	<b>4</b>			
Mme Christine LESUR (CGT)	x			
M. Philippe CHAVROCHE (UGICT-CGT)	x			
Mme Isabelle JEGOU (CGT)	x			
M Denis LOISEAU	x			
<b>Pour SUD</b>				
<b>Pour l'UNSA</b>				

<b>Pour FO</b>	<b>1</b>			
M. Jérôme JOURDAN	x			
<b>TOTAL DES VOIX</b>	<b>11</b>			

**POINT 15 : PÔLE RESSOURCES – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ORGANISATION – MISSION RELATIONS SOCIALES : SUITES À DONNER ET QUESTIONS DIVERSES**

**Suites à donner**

Les suites abordées par les organisations syndicales sont les suivantes :

- l'indemnité kilométrique vélo, la logistique aux Champs Libres et la prime de découcher (CFDT)
- L'absence de fiches de postes des Champs Libres
- La rédaction d'un document de droit à la déconnexion

**Questions diverses**

Les points abordés par les organisations syndicales sont les suivants :

- Passage en CT de la réorganisation du service formation
- Les locaux des organisations syndicales et le règlement intérieur
- Les élections professionnelles à la Direction de l'Assainissement
- Passage en CT du temps de travail des cadres et des heures supplémentaires

Clôture de séance à 13h07